



## AVIS PUBLIC

### AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT RV-2019-18-75

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Ville le 28 janvier 2019 :

#### **Règlement RV-2019-18-75 sur le coût des permis, des licences et de la tarification pour les biens et les services offerts par la Ville**

Ce règlement a pour objet de prévoir la tarification applicable pour les permis, les licences, les biens et les services offerts par la Ville.

Ce règlement est disponible au bureau de la soussignée situé au 2175, chemin du Fleuve, Lévis, aux jours et heures d'ouverture des bureaux, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Le 30 janvier 2019

La greffière

(signé) Marlyne Turgeon

---

Marlyne Turgeon, avocate